

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



### Commune de ALLANCHE Séance du jeudi 25 janvier 2024

**Membres en exercice**  
: 14

Date de la convocation: 19 janvier 2024

**Présents :** 12

*vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

**Votants:** 14

**Présents :** Claudine HOUSSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

**Pour :** 14

**Représentés:** Patrick MERAL représenté par ALAIN GRIFFE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

#### Excusés:

**Secrétaire de séance:**

AUDREY  
BLANQUET

**Présents non votants :**

#### Absents:

---

#### **Objet: Avenant n°1 et n°2 au marché de rénovation énergétique du gymnase lot n°1 - DE\_013\_2024**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Allanche mène des travaux de rénovation énergétique du gymnase municipal. Le lot n°1 a débuté le 6 novembre 2023 par suite d'un ordre de service en date du 3 novembre 2023.

Des travaux supplémentaires doivent être réalisés. L'entreprise CMF, retenues pour le lot n°1 couverture - bardage - désamiantage, a établi deux nouveaux devis pour ces prestations supplémentaires.

Les avenants sont identifiés comme suit :

- Avenant n°1 marché gymnase lot n°1 : Thermolaquage : Plus-value pour finition thermolaquage corps et structure porteuse de l'espace

**4.450,00 € HT** soit 1,46 % du montant du lot initial

Date de transmission de l'acte: 30/01/2024

Date de réception de l'AR: 30/01/2024

015-211500012-DE\_013\_2024-DE  
A G E D I

- Avenant n°2 marché gymnase lot n°1 : Bardage : Remplacement du bardage PML 25.180.1085 BH en pignon ouest avec retour sud contre escalier béton existant, par le bardage imitation bois BARO 710 avec bandes noires : **6.860,00 € HT** soit 2,25 % du montant du lot initial ;

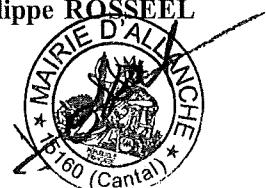
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ces deux avenants avec l'entreprise CMF Structures, titulaire du lot n°1 couverture - bardage - désamiantage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 et n°2 du lot n°1 du marché de rénovation énergétique du gymnase ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,  
Philippe ROSSEEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**

le : 30 JAN. 2024

publié le :  
30 JAN. 2024

Date de transmission de l'acte: 30/01/2024  
Date de réception de l'AR: 30/01/2024

015-211500012-DE\_013\_2024-DE  
A G E D I